

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 mai 2011 à 19h30, au Presbytère de Ste-Catherine, 2, rue Jolicoeur, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur Michel Croteau, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 avril 2011.
4. Adoption des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Réseau de surveillance volontaire des lacs – échantillonnage CBJC ;
9. Avis de motion concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Lac-Saint-Joseph ;
10. Résolution acceptant l'offre faite pour l'emprunt de 170 000 \$ en attendant la subvention du ministère des Affaires municipales du Programme Communautés rurales branchées ;
11. Résolution à l'effet d'emprunter un montant de 170 000 \$ prévu au règlement d'emprunt no 2010-218 ;
12. Réparations du terrain de tennis ;
13. Autres sujets ;
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

8349-2011

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout au point 10 des sujets suivants :

- a) PMAD ;
- b) Entretien du terrain du Club Nautique et du chalet ;
- c) Adoption des états financiers ;
- d) Groupe Optivert ;

ADOPTÉE

8350-2011

Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 mai 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 avril 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

8351-2011

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'avril 2011 ;
- Conciliation bancaire au 30 avril 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'avril 2011 ;

ADOPTÉE

8352-2011

Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100092 à C1100106 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil le résumé des permis et certificats pour le mois d'avril 2011, pour des travaux de 3 133 100 \$.

- a) Monsieur Bourgault a obtenu le coût d'analyse d'eau pour offrir le même service que l'an dernier une journée seulement et ce serait de 50 \$ plus taxes et transport. Il est donc convenu de tenir cette journée la fin de semaine du 3 juillet afin que les gens viennent chercher des bouteilles dans la semaine et les rapportent pour le lundi 4 juillet et Monsieur Bourgault ira les porter toutes ensemble pour analyse. Le coût sera donc de 65 \$ par personne pour l'analyse de base et 150 \$ pour une analyse complète.
- b) Dommages au 1010 Chemin Thomas-Maher. Monsieur Bourgault mentionne qu'il y a eu des dommages dans l'entrée du 1010 Chemin Thomas-Maher alors que le propriétaire a refait son entrée. Il semble que le tuyau n'ait pas été bien raccordé. Il mentionne également qu'il faudrait que le fossé soit nettoyé à cet endroit. Le propriétaire fera réparer son entrée et nous reviendra avec sa réclamation s'il y a lieu.
- c) Travaux au 904 Chemin Thomas-Maher. Le propriétaire a fait des travaux de réparations d'un mur de pierre au bord du lac et a également fait un remblai de béton. Monsieur Bourgault l'a prévenu qu'il ne pouvait pas mettre du béton dans le lac. C'est un nouveau résident, il ne le savait pas et a convenu avec Monsieur Bourgault de le faire enlever.

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

La directrice générale, Madame Viviers remet aux membres du Conseil copie de la correspondance reçue et les invite à en prendre connaissance. Elle mentionne également que la formation des élus est obligatoire et qu'une session se tiendra à Shannon à l'automne. Elle informera les membres de la date.

Elle remet également aux membres du Conseil une invitation à la visite des installations de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour le 9 juin 2011 à 16h30 et demande aux membres intéressés de lui confirmer le plus tôt possible leur présence.

8353-2011 **Réseau de surveillance volontaire des lacs – échantillonnage**

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

La CBJC nous offre, encore une fois cette année, d'entreprendre encore une fois cette année l'échantillonnage d'eau (3 en tout) ainsi que la rédaction du rapport par la suite. Le coût est de 525, 00 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU de donner mandat à la CBJC de procéder à l'échantillonnage de l'eau et à son analyse et à nous faire rapport par la suite, pour un montant de 525,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

8354-2011 **Avis de motion concernant l'adoption du Code
d'éthique et de déontologie des élus de Ville de Lac-Saint-Joseph**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jocelyn Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un Code d'éthique et de déontologie des élus de Ville de Lac-Saint-Joseph sera présenté pour adoption.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce Code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

8355-2011 **Résolution acceptant l'offre faite pour l'emprunt
de 170 000 \$ en attendant la subvention du ministère
des Affaires municipales du Programme Communautés rurales branchées**

Il est proposé par le conseiller Guy Jacob, appuyé par le conseiller Jacques Tessier et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lac Saint-Joseph accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine** pour son emprunt du 24 mai 2011 au montant de 170 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-218, au pair¹, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

31 400 \$	3,75000 %	24 mai 2012
32 600 \$	3,75000 %	24 mai 2013
33 900 \$	3,75000 %	24 mai 2014
35 300 \$	3,75000 %	24 mai 2015
36 800 \$	3,75000 %	24 mai 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

¹ Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8356-2011

Résolution à l'effet d'emprunter un montant de 170 000 \$ prévu au règlement d'emprunt no 2010-218

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2010-218, la Ville de Lac Saint-Joseph souhaite emprunter par billet un montant total de 170 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Jacques Coulombe, appuyé par le conseiller Guy Jacob et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 170 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-218 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 mai 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	31 400 \$
2013.	32 600 \$
2014.	33 900 \$
2015.	35 300 \$
2016.	36 800 \$

8357-2011

Réparations des terrains de tennis

Monsieur Jacques Coulombe remet aux membres du Conseil trois (3) propositions pour la réparation et le revêtement des terrains de tennis.

Proposition A : Réparation des fissures avec membrane Yellow Jacquet et revêtement acrylique système 4 couches incluant le lignage de jeux. 14 990 \$ + taxes.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Proposition B : Réparation des fissures de structure avec Yellow Jacket et revêtement acrylique coussiné système 7 couches incluant le lignage de jeux. 21 800 \$ + taxes.

Proposition C : Réparation des fissures et recouvrir les réparations avec peinture de revêtement acrylique. Dans ce cas : les couleurs peuvent être différentes aux couleurs existantes car elles ont une usure de plus de 4 ans. 4 000 \$ + taxes.

Après discussion, il est convenu d'accepter la Proposition C.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU d'accepter la Proposition C à 4 000 \$ + taxes et de donner mandat à Bourassa Sport Technologie inc. pour procéder à la réparation des terrains de tennis.

8358-2011

P.M.A.D.

CONSIDÉRANT QUE la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté le 28 avril 2011 un avant-projet du Plan d'aménagement et de développement métropolitain (PMAD);

CONSIDÉRANT QUE par cet avant-projet, le PMAD entend imposer des cibles de densité à toutes les municipalités de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph est en accord avec le principe général de densification proposé par le PMAD;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph est en majorité composée de terrains déjà construits;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph n'a pas de terrain vacant propice au développement;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger les lacs et cours d'eau tel que statué par la *Politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables*;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph est majoritairement situé en bordure du lac Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph ne possède aucun service d'aqueduc et d'égout et que toutes les résidences sont munies de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur minimale requise pour créer des terrains constructibles avec traitement des eaux usées de résidence isolée est au minimum de 4 000 m.c.

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation proposée de la cible de densité de 4.5 logements par hectare représente un risque accru de pollution pour le lac Saint-Joseph;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Monsieur Guy Jacob informe les membres du Conseil que Madame Julie Gauthier a quitté son poste chez Groupe Optivert et ne pourra venir rencontrer les citoyens pour faire le suivi des travaux de revégétalisation des rives comme l'an dernier.

Considérant que Madame Gauthier ne peut plus remplir le mandat, il est convenu de laisser tomber le renouvellement de celui-ci.

8361-2011

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU de lever la séance à 21h10.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire